

2026-21 : FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR L'ANNEE 2026

Monsieur Le Maire rappelle que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget de la Commune.

- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

2026-22 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE

M le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux votés en 2025.

Il propose de maintenir les mêmes taux pour l'année 2026

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivant pour l'année 2026 :

TAXE SUR LE FONCIER BATI :	Taux	48.00%
TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI :	Taux	51.00%
TAXE D'HABITATION :	Taux	17.72%

Les taux votés restent identiques à l'année 2025

2026-23 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M le Maire rappelle les montants versés aux associations en 2025.

Il donne lecture du courrier de « l'association Léandre notre petit guerrier ». En réponse à cette demande, Il est proposé, en cas de manifestation, de mettre à disposition gracieusement la salle des sports ou la salle polyvalente.

M le Maire rappelle que chaque association doit obligatoirement compléter le CERFA 12156*06 pour la demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'allouer une subvention aux Associations suivantes selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS QUIESTEDOISES	2026	AUTRES ASSOCIATIONS	2026
Anciens Combattants Quiestède	220 €	Les clowns de l'espoir Villeneuve d'Ascq	20 €
Parents d'Elèves Quiestède	580 €	APEI Papillons Blancs Saint Omer	20 €
Quiestède Tennis de Table	980 €	Institut Recherche Cancer Lille (IRCL)	20 €
Union Sportive de Quiestède	1780 €	ASPAISE ARQUES	30 €
Club du 3 ^{ème} Age de Quiestède	640 €	Le SOUVENIR Français	25 €
Association Familles rurales Quiestède	980 €	Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)	20 €
Comité des Fêtes	200 €	Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale du District Audomarois (UDDENDA)	20 €
		DONNEURS DE SANG Roquetoire	50 €
		ASSOCIATION GERY Heuringhem	20 €
TOTAL	5 380€	TOTAL	225 €
TOTAL GENERAL : 5 605 €			

Les subventions seront versées après réception du bilan financier et uniquement si l'association réalise son programme.

2026-24 : ESTIVE 2026

M le Maire informe les membres du conseil municipal que M Sylvain Bertin prend en charge le marais et la mise en engrais de la parcelle globale. M Bertin s'engage à mettre son troupeau à l'herbage pour la période 2026 d'Avril à Novembre en fonction des conditions météorologiques.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal consent la vente d'herbe à M Sylvain Bertin d'Ecques moyennant la somme de 250 €/Ha. Le marais a une superficie de 14 ha 40 ca. Un relevé de la consommation d'eau sera réalisé et facturé. Une nouvelle délibération sera prise chaque année. Dans le cas de non-renouvellement, aucune indemnité ne pourra être réclamée à la commune. L'accès au marais, en cas de travail de clôture, de curage de fossés ou de la Melde reste libre.

2026-25 : REDEVANCE POUR LA SALLE DES SPORTS

M le Maire fait part à l'assemblée du montant de la participation financière des 2 associations qui utilisent la salle des sports. Les redevances de 2025 s'élevaient pour l'Union Sportive de Quiestède à 450 € et pour le Tennis de Table de Quiestède à 150 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir les redevances identiques à 2025 pour l'année 2026 :

Union Sportive de Quiestède : 450 €

Quiestède Tennis de Table : 150 €

Chaque année le forfait pourra être réactualisé en fonction du nombre d'adhérents. Une majoration en pourcentage pourra être appliquée en fonction de l'inflation, de l'augmentation de l'énergie ou de l'évolution de la consommation énergétique.

Il sera demandé le rapport d'activité à titre d'information.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026

Monsieur le Maire expose le contenu du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère générales	152 250.00€	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel	180 000.00€	042	Opérations ordre entre sections	
014	Atténuation de charges	6 678.00€	70	Produits de service et vente diverses	23 980.00€
042	Opération ordre entre section	900.00€	73	Impôts et taxe	38 535.00€
65	Autres charges gestion courantes	55 000.00€	731	Fiscalité	255 000.00€
66	Charges financières	7 500.00€	74	Dotations et participations	72 377.00€
67	Charges spécifiques	2 000.00€	75	Autres produits de gestion courante	7000.00€
68	Dotations aux provisions	500.00€	78	Reprises sur dépréciations	
			002	Excédent de fonctionnement reporté	100 000.00€
023	Virement section investissement	92 064.00€			
	TOTAL	496 892.00€		TOTAL	496 892.00€

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
001	Reports		001	Reports	620 157.37€
040	Opérations ordre entre sections		040	Opérations ordre entre sections	900.00€
041	Opérations ordre patrimoniales	89 000.00€	041	Opérations ordre patrimoniales	89 000.00€
16	Emprunt	12 000.00€	10	Dotations	142 624.43€
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00€	13	Subventions	142 131.00€
21	Immobilisations corporelles	328 280.00€	16	Emprunt	242 403.20€
23	Immobilisations en cours	880 000.00€	021	Virement section fonctionnement	92 064.00€
	TOTAL	1 329 280.00€		TOTAL	1 329 280.00€

2026-26 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE SEL DE DENEIGEMENT - ADHESION DE LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et notamment les articles L21-13-6 et l21-13-7,

Considérant la nécessité de développer les actions de mutualisation entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer dans un cadre défini et partagé,

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes portant sur le sel de déneigement pour ses propres besoins,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes,

Dans le cadre de l'optimisation des moyens qui constitue l'un des objectifs de la mutualisation, il est proposé de créer un groupement de commandes portant sur l'achat et la livraison de sel de déneigement. (sac de 25 kg – big bag de 500 kg)

La CAPSO est désignée comme coordonnatrice du groupement dont les modalités d'organisation sont déterminées dans une convention constitutive. A ce titre, elle a en charge, de recenser les besoins des communes adhérentes, de rédiger le dossier de consultation des entreprises et de procéder aux opérations de passation du marché.

Les membres de la commission d'appel d'offre de la CAPSO seront convoqués en temps voulu pour retenir le prestataire.

Les commandes des communes seront centralisées chaque année au niveau de la CAPSO. En revanche, la facture sera envoyée directement à chaque commune adhérente.

Il s'agit d'un marché à bons de commandes d'un an renouvelable trois fois.

La date effective de mise en œuvre est fixée à novembre 2026.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur l'achat et la livraison de sel de déneigement (pour une quantité de 1 T/an) sous réserve que le conseil communautaire valide sa création,
- d'approuver la convention constitutive du groupement désignant la CAPSO coordonnatrice,
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Présentation des devis reçus pour la réfection de la rue des Tilleuls :
 - DUCROCQ TP Nielles les Bléquin (sans bordures) 49 920.25€ HT soit 59 904.30€ TTC.
 - LEROY TP Escœuilles (avec terrains de pétanques) 70 230.50€ HT soit 84 276.60€ TTC.
 - 5STP Arques (sans terrain de pétanques) 51 715.10€ HT 62 058.12€ soit TTC.
- Région : attribution d'une subvention de 1 541.00€ dans le cadre des travaux de réfection de la rue de la Berny suite aux inondations de décembre 2023 et janvier 2024.
- Litige STC Courtois : Avis du Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable (CCIRA).
- Compte rendu de la réunion CORDEF du 9 Avril par M Bruno Vanden-Berghe.
- Compte rendu de la réunion de conseil d'école du 03 Avril par Mme Martine MUDES.
- Les tables et chaises pour la salle des associations seront livrées demain.
- Arrivée des nouveaux propriétaires au « café Martel ».
- Maison des aînés : rencontre en mairie avec les futurs locataires, remise des clés le 5 mai.
- Région : attribution d'une subvention de 1 541.00€ dans le cadre des travaux de réfection de la rue de la Berny suite aux inondations de décembre 2023 et janvier 2024.
- Réunion du 08 Avril à Aire concernant le passage des poids lourds : il est proposé de les rediriger à partir du rond-point de Racquinghem. Mise en place à priori avant l'été.
- Fête du football du 30 avril au 3 Mai 2026
- Vendredi 1^{er} mai : Fennec tour Foyer rural Ecques (randonnées cyclos et pédestres).
- Cérémonie de commémorations du 8 mai 1945 : 11h50 en mairie et 12h sur la place du souvenir.
- Dimanche 3 Mai : 43^{ème} randonnée cyclos St Michel Roquetoire de 7h à 13h30.
- Vendredi 8 Mai : passage de la randonnée cycliste de Lydéric OSA Cyclo.
- Mercredi 13 Mai : Rando semi-nocturne Wardrecques 17H30-23H00.

Prochaines réunions :

Adjoints et conseillers délégués :

Mardi 12 Mai 18h

Jeudi 25 Juin 18h

Mardi 08 Septembre

Conseil Municipal

Jeudi 21 Mai 19h

Mardi 30 Juin 19h

Mardi 15 Septembre 19h

FIN DE SEANCE 22 H 00

Le Maire, A. TELLIER

Le Secrétaire, B. COUVEZ

M. MUDES

P. REANT

L. VASSELLE

C. GUILBERT

B. VANDEN-BERGHE

F. COINON

S. BOIN

P. BOYAVAL

E. LECOCQ

P. SIMON

L. LESAGE

E. HEMBERT

C.DEUX

